

Avoriaz, le 17 septembre 2018

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ALDA

DU 10 AOUT 2018 A AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Guy DION.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Madame ORTIS Arlette et Monsieur GILBERT Joël se portent volontaires.

Damien TRETHER, directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Exposé du Président.
- 2- Discussion du projet de budget 2018/2019 et vote de la **Résolution 1** « vote du budget 2018/2019 ».
- 3- Décision à prendre concernant le déploiement du réseau fibre optique horizontal ALDA :
Résolution 2 : Appel de fonds pour travaux fixé à 1,07 €/m².
- 4- Questions diverses.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables sur le site internet de l'ALDA : alda-avoriaz.eu

(Onglet Documents ⇨ Documents officiels)

Annexe 1 : Projet budget 2018-2019.

Annexe 2 : Notice explicative budget.

Annexe 3 : Notice appel de fonds pour travaux de déploiement horizontal du réseau ALDA.

Annexe 4 : Présentation projetée en séance.

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.



1- Exposé du Président

Chers amis,

Nous avons eu une saison d'hiver extraordinaire, 12 mètres de précipitations neigeuses sur la saison avec en permanence plus de trois mètres de neige résiduelle en station. C'est à marquer dans les annales surtout en comparaison avec la saison précédente. La quantité de neige à évacuer pour préparer les espaces verts de cet été n'a pas été des plus faciles. Je tiens à remercier les partenaires station qui ont pu œuvrer afin de vous proposer une station de qualité pour cet été, avec pour la première fois la possibilité d'utiliser des vélos et des VTT avec assistance électrique à des tarifs très concurrentiels opérés par les sociétés MATRA et SOLEX. La mobilité sur le domaine d'Avoriaz sera très nettement facilitée pour tout le monde.

Le concept d'Avoriaz, station sans voiture dont l'ALDA est le garant et le grand ordonnateur, (Voir le flyer ALDA qui décrit toutes les missions de notre association) fait l'originalité et le charme d'Avoriaz, avec son architecture. Avoriaz est magique, comme certaines personnes questionnées dans une enquête de satisfaction le mentionnaient. Ce concept de station piétonne engendre naturellement des particularités et inconvénients que nous allons essayer de minimiser.

L'attractivité financière et touristique d'Avoriaz est confirmée par de nombreuses nouvelles constructions, d'hôtels, d'immeubles, de plusieurs chalets et des extensions de plus anciens. En revanche, la cohabitation entre travaux et loisirs des touristes doit être encadrée. Les nuisances en période estivale doivent être limitées autant que faire se peut.

L'innovation et le leadership doivent être les maîtres mots d'Avoriaz. C'est le cas avec les VTT électriques et comme l'année dernière quelques Golfettes électriques qui remplacent des gros véhicules à moteur thermique. Nous continuons de travailler sur l'infrastructure Fibre pour avoir une connexion internet de Très Haut Débit. Certains immeubles sont déjà connectés et l'ensemble d'Avoriaz pourra l'être d'ici 2 ans.

La semaine des propriétaires devra être le moment où nous pourrons nous rencontrer pour fêter et apprécier le bien-être d'être à Avoriaz entre amis. Avoriaz recense des familles présentes depuis 4 générations. Avoriaz devient un village avec une histoire Trans-générationnelle. 50 ans d'histoire soit un demi-siècle. Je vous invite à lire ou relire notre livre ALDA publié à l'occasion du Cinquantenaire qui rassemble de nombreux témoignages d'acteurs d'Avoriaz.

Je vous souhaite de superbes vacances estivales dans notre Avoriaz Magique.

Amicalement

Guy DION

2- Discussion du projet de budget 2018/2019 et vote de la Résolution 1 « vote du budget 2018/2019 » :

- **Estimation du résultat prévisionnel 2017/2018 au 24/07/18 : 43 450 €**
 - Ce résultat ne tient pas compte des redevances sur les constructions nouvelles :
 - Crozats CO : 245 783 € (acompte de 20% déjà acquitté)
 - Chalets des lots 223/106/332 : 128 129 €
 - Damien TRETHERAU précise que cette estimation ne tient pas compte des imprévus pouvant intervenir avant la clôture au 30/09 ainsi que des devis de plantation en cours de réalisation et destinés à conforter les espaces verts.
- **CAF 2017/2018 : 95 877 € (budget voté le 14.08.17)**
- **Investissements de l'exercice 2017/2018 :**

BUDGETES	REALISES	Durée A ^t
<u>50 000 € réseau (quote-part amortissement 10 K€) :</u>		
Raccordement Adagio	17 148	20
Raccordement SHERPA	1 740	20
<u>Étude circulation</u>		
CITEC 27 000 €	12 000	5

NON BUDGETES	REALISES	Durée A ^t
<u>Bureau</u>		
Matériel informatique	2 528	5
<u>Accueil</u>		
7 postes radio + matériel secours	4 336	5
<u>Etude transport</u>		
CDO Calculateur	7 722	5
<u>Espaces verts</u>		
2 débroussailleuses	1 600	5

Un membre demande à quoi correspond le calculateur qui a été financé.

Mr DION répond qu'il s'agit de capteurs qui ont été installés sur la chenillette DIAMANT afin de recueillir de nombreux indicateurs de puissance qui apparaissent comme nécessaires pour développer à terme une machine électrique.

PROJET DE BUDGET 2018/2019 :

1. RECETTES

Total des recettes : 1 206 516 €

- Proposition :
 - Voter un budget en conservant la même cotisation : 4,20 € par m²
 - Avec un poste amortissements à 85 762 €. Soit sans ce poste, budget positif de 40 343 €.
 - Des recettes exceptionnelles avec le paiement des redevances sur les constructions nouvelles de 85 €/m² (13 808 €).
 - Assiette des cotisations réajustée avec 264 169 m² :
 - Réajustée suite à la fourniture de relevés de surface de plancher dans le cadre de nouveaux projets.
 - 263 525 m² en N-1 lors de la constitution du budget prévisionnel.

2. DEPENSES

Budget de fonctionnement :

- Logement personnel : + 6 K€
- Assurance : + 1K€ (dépassement budget depuis deux exercices)
- Bulletin ALDA / Communication : - 1.9 K€ : soustraction rénovation site internet
- Charges de personnel :
 - Indexation de 2% pour les postes direction et accueil.
 - Poste technique similaire.
 - Espaces verts : - 5 K€ : contrats plus courts.
- Réseau internet :
 - Reconduction des abonnements ORANGE EVENT après négociation : Une ressource de 1,6 Gbps agrégés pour 75 K€ (coût 2017/2018 de 82 K€ pour 1,3 Gbps et négociation à 75 K€ pour 1,6 Gbps) :
 - Approvisionnement sécurisé car plateforme Orange dédiée à Avoriaz (ancienne plateforme dédiée à l'Euro 2016) (expérience Completel désastreuse).
 - 100 Mbps symétriques en Décembre 2018 sur l'infrastructure GPON (40 actuellement).

Mr SECHAUD demande pourquoi le poste *réseau câblé contrat maintenance* est passé de 17 400 € sur l'exercice 2016/2017 à 74 730 € en 2017/2018 puis 80 000 € pour ce projet de budget soumis au vote. Damien TRETTHAU répond que les 17 400 € correspondaient à l'époque au contrat de maintenance du réseau horizontal de l'ALDA uniquement. L'augmentation indiquée correspond pour sa part à l'activation d'une prestation de présence sur site de la société STS 74 (hiver et été) qui a été initiée afin de proposer une solution d'assistance rapide aux utilisateurs du réseau en cas de dysfonctionnement intervenant au-delà des limites de responsabilité du réseau ALDA. Les délais de résolution de ces incidents sont au maximum à J+1.

Mr LEBLANC demande si la facturation des résolutions d'incidents est bien reportée aux copropriétés et copropriétaires s'ils ne sont pas du ressort de l'ALDA. Damien TRETTHAU confirme que les heures de main d'œuvre sont en effet déduites du forfait souscrit par l'ALDA. Il fait remarquer qu'il est cependant difficile pour son prestataire de se faire rémunérer l'intervention quand l'appartement est occupé par des locataires.

Pour Gérard FEIGE, il suffit de bloquer l'accès internet du propriétaire concerné pour que le prestataire de l'ALDA puisse être rémunéré.

Mr SECHAUD demande sur quel poste sont intégrés les honoraires de Maître RAPP qui a été employé pour renseigner l'ALDA sur le cadre juridique du déploiement de son réseau fibre optique.

Damien TRETTHAU répond que ces honoraires sont inclus dans le poste honoraires juridiques sur l'exercice 2017/2018. Il précise que ce montant cumulé apparaît pour moindre puisqu'une reprise sur provision sera opérée dans le cadre de la procédure qui opposait l'ALDA à la société Médiaservices 74 pour rupture de contrat abusive.

Guy DION précise que cet avocat a été consulté à deux reprises pour des montants unitaires de 8 600 €.

Mr SECHAUD demande si l'étude de mobilité a été intégrée à ce budget prévisionnel.

Damien TRETTHAU répond que la quote-part d'amortissement de la phase A a bien été intégrée mais que le Syndicat ne s'était pas encore prononcé sur l'activation de la phase B lors de la constitution de ce budget 2018/2019.

Guy DION explique que le Syndicat ALDA a décidé de financer cette étude mobilité/circulation pour diagnostiquer et solutionner les problématiques actuelles et intégrer les projets de développement de la station qui doivent être anticipés. Le cabinet suisse qui a été retenu est CITEC.

Mr DION ajoute que des investigations et contacts auprès de certaines grandes sociétés sont aussi en cours pour tenter de faire subventionner le développement d'une chenillette électrique.

Jean-Louis SOMNIER demande si la problématique des flux de circulation du pont du Datcha a aussi été intégrée, sachant que l'implantation d'un nouvel hôtel sur cette zone ne va pas améliorer la situation.

Mr DION confirme et ajoute que la nouvelle résidence PV CROZATS CO va elle aussi augmenter les flux.

Mr VELLEMAN demande si la traversée de la place Jean VUARNET a aussi été intégrée et il rappelle qu'un projet de passage souterrain avait été évoqué.

Mr DION confirme.

Gérard BERGER précise que le réaménagement de cette place devra tenir compte des projets futurs :

- D'hôtel de la place Jean VUARNET supporté par le groupe PV qui doit venir s'implanter sur l'emprise de l'ancienne gare du téléphérique et sur celle des garages de la SERMA,
- De télécabines devant à terme venir remplacer le télésiège du plateau avec un tronçon desservant le plateau et un second en direction du projet de Club-Med à proximité du golf.

Michel RICHARD ajoute que cette nouvelle télécabine sera dédiée aux piétons et skieurs afin de faciliter la mobilité intramuros. Concernant le tunnel, Mr RICHARD affirme que le chiffrage effectué pour un tunnel avoisinait le million d'euros et que le projet d'aménagement se porterait davantage sur une passerelle moins onéreuse.

Mr LEBLANC demande quel est le calendrier prévu pour ces opérations.

Mr BERGER répond que le PLU doit être modifié dans un premier temps et il estime que la réalisation de ces aménagements interviendra vers 2021. L'enquête publique relative à cette révision du PLU devrait se dérouler à la Toussaint 2018 ou à Noël et le permis de l'hôtel devrait être déposé dans la continuité.

Mr DUFOUR demande une information sur le projet de liaison 3S Morzine/Les Prodains.

Mr BERGER répond que l'on s'oriente vers un contrat d'affermage, c'est à dire une construction financée par la Commune et une mise en gestion auprès d'un opérateur. L'appel d'offres devrait être diffusé à l'automne 2018. Mr BERGER indique que si tout se déroule selon le planning, cet équipement devrait être opérationnel pour 2021.

Mr SECHAUD revient sur le prototype de navette DIAMANT et demande à connaître le coût de cet investissement et une information sur les difficultés de mise en exploitation rencontrées.

Mr DION répond que l'investissement a été assumé par la Commune pour une enveloppe de l'ordre des 250 000 €. Cette machine est louée à l'opérateur de transports de personnes pour rembourser le prêt contracté par la Mairie.

Mr DION précise qu'un cahier des charges a bien été défini pour définir les spécificités de cet engin mais qu'un problème de surpoids de la cabine s'est fait connaître. Malgré cela, cette machine est conforme à ce cahier des charges puisqu'atteignant les 18 km/heure. Ces performances sont cependant

insuffisantes pour optimiser son fonctionnement lors de certaines manœuvres et lors d'ascension de zones à forte déclivité. Une discussion est en cours entre les divers partenaires pour envisager le remplacement du moteur par un plus puissant.

Budget d'investissement :

- **Renouvellement fourgonnette TRAFIC** (acquisition en 2006) : **20 K€**
- **Renouvellement de l'un des skidoo** (acquis en décembre 2011) : **15 K€**
- **186 K€** correspondant au coût du **fibrage horizontal du réseau ALDA** :
 - **Financés par l'appel de fonds pour travaux de 1,07 €/m².**
 - Amortissement sur **20 ans** soit une quote-part prévisionnelle de **9 300 € par exercice.**
 - **35 K€** correspondant au module **GPON** nécessaire à l'adjonction de nouvelles résidences sur l'exercice 18/19 :
 - Amortissement sur **5 ans** soit une quote-part prévisionnelle de **7 000 € par exercice.**

RECAPITULATIF :

RECETTES : **1 206 516 €**
DEPENSES : **1 251 935 €**
SOLDE: **- 45 419 €**

Mr DION propose de passer au vote :

La résolution n°1 « Vote du budget 2018/2019 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 362 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 795
Nombre de voix exprimées : 795

Bulletins Blancs : 0
Bulletins Nuls : 0

Nombre de OUI : 776
Nombre de NON : 19
Nombre d'ABSTENTIONS : 0

La résolution n°1 « Vote du budget 2018/2019 » est approuvée.

3- Décision à prendre concernant le déploiement du réseau fibre optique horizontal ALDA : Résolution 2 : Appel de fonds pour travaux fixé à 1,07 €/m²

Guy DION rappelle en préambule les décisions stratégiques prises au cours de ces dernières années concernant les missions et attributions de l'association :

- Conserver l'association afin de superviser les transports, l'architecture et conserver cette posture de garante de la station sans voiture.
- Conserver et moderniser le réseau TV/Internet existant sachant que la décision aurait pu être prise d'abandonner ce service internet pour que chacun se rapproche d'un opérateur traditionnel pour bénéficier du service. Les délais de fibrage pressentis auprès de ces opérateurs laissaient cependant présager un délai de plusieurs années et à des coûts prohibitifs.

- Augmenter les débits internet en montée (x3) et en descente (x2) réalisée sur l'infrastructure DOCSIS au cours de l'hiver 16/17.
- Passer une commande d'approvisionnement de 500 Mbps à NERIM sur une infrastructure du SYANE en cours de déploiement : Après défaillance du délégataire du SYANE à l'automne 2017, cette solution a été abandonnée et reportée sur l'opérateur ORANGE en novembre 2017.
- Prioriser le service aux utilisateurs en augmentant la présence sur site du prestataire de l'ALDA en dehors de son périmètre d'action qui est normalement le réseau horizontal.
- Faire migrer le réseau Internet vers une technologie moderne reposant sur une infrastructure fibre optique (norme GPON).
- Abandonner la technologie DOCSIS 2.0, obsolète et dont la maintenance n'est plus forcément assurée.

Mr DION présente ensuite les opérateurs qui ont été approchés depuis janvier 2017 pour répondre à cette consultation globale.

OPERATEUR	SOLUTION
ORANGE	GPON
STS 74 / EKIP	GPON
NEOSERVICES	WIFI
COURCHEVEL NETWORK	Absent à 2 rdv et reprise de contact 8 mois plus tard pour vente de bande passante uniquement.
SFR	WIFI
AVORIAZ TELECOM, à créer (OPBOOST, NERIM, TUTOR)	GPON à des coûts prohibitifs (dans l'ordre des 35 €/mois)
NEPTUNE	Pas de réponse

Mr DION précise que la stratégie de consultation a évolué : l'objectif initial était de confier la gestion et le déploiement de l'infrastructure fibre à un opérateur extérieur. Ceci a évolué vers un découpage des responsabilités et des financements en considération des coûts proposés et avec pour finalité de préserver les intérêts financiers de l'association et de ses copropriétaires :

- Le déploiement tête de réseau et le fibrage horizontal seront financés par l'ALDA.
- Le fibrage vertical sera opéré sous responsabilité des immeubles qui sont en mesure de consulter plusieurs prestataires, une réception des ouvrages par le prestataire de l'ALDA est cependant nécessaire si les travaux sont exécutés par une société tierce (10 €/prise, test de réflectométrie).
- Le raccordement des appartements à l'infrastructure de la copropriété sera pour sa part financé par les propriétaires et ce raccordement n'est pas obligatoire.

Résultats technologiques :

- La technologie GPON a été préconisée par l'ensemble des spécialistes de la profession.
- L'infrastructure fibre optique déjà déployée a fait preuve d'une stabilité parfaite. Le débit aujourd'hui alloué est de 40 mégas symétriques (contre 6 mégas en download et 0,750 ko en upload sur l'infrastructure DOCSIS coaxiale).

- Le débit de cette solution fibre sera porté à 100 Mbps symétriques en Décembre 2018.
- Nous aurons 1,6 Gbps de ressources agrégées en décembre 2018 fournis par Orange. Les contacts entretenus avec cette société laissent présager des possibilités d'abonnement de 2 Gigabits à relativement à court terme.

Résultats des coûts financiers du déploiement horizontal ALDA :

OPERATEUR	Prestation	HT	TTC	Total TTC
STS 74 / EKIP	Tête de réseau	285 000 €	342 000 €	528 000 €
	Réseau horizontal	155 000 €	186 000 €	
ORANGE	Tête de réseau	303 263 €	363 915 €	1 312 499 €
	Réseau horizontal	790 487 €	948 584 €	

- Tête de réseau : Comparaison des coûts entre STS 74 / EKIP et ORANGE avec du matériel identique TELEVES :
 - ➤ **CHOIX STS 74 / EKIP**
- Déploiement horizontal : coûts STS 74 et ORANGE (et son sous-traitant VIDEOCOM2000) :
 - ➤ **CHOIX STS 74 / EKIP**

Mr DION précise qu'une marge de 50 000 € a été intégrée à ce poste pour assumer l'éventuelle nécessité de devoir créer de nouveaux réseaux souterrains sur certains secteurs de la station. Cette estimation est large.

Mr DION rappelle que ces coûts sont connus depuis septembre 2017 et que le choix du prestataire STS74/EKIP avait été retenu par le Syndicat ALDA de novembre 2017.

Ces coûts ont par ailleurs déjà été présentés aux AGO ALDA du 27/12/17 et du 05/04/18, Assemblées pour lesquelles la décision de reporter ce vote avait été prise.

M DION tient à préciser que les coûts de tête de station lui semblent cohérents sachant que les deux réponses font état d'un montant assez proche.

Concernant le déploiement horizontal, Mr DION attribue la différence de coûts à une méconnaissance de l'environnement du sous-traitant d'ORANGE, VIDEOCOM 2000.

Mr DION revient sur le financement de l'opération et rappelle qu'il avait été décidé par le Syndicat de l'ALDA d'octroyer une partie des recettes de la redevance sur les constructions nouvelles à ce déploiement, soit 245 000 € que le groupe Pierre et Vacances doit acquitter pour l'implantation de sa nouvelle résidence dans le quartier des Crozats :

• Tête de réseau GPON	342 000 €
• Fibrage horizontal de la station	186 000 €
Ces 186 000 € intègrent 50 000 € de VRD*	
TOTAL	528 000 €
Redevance m² CROZATS C0**	- 245 000 €
Reste à financer	283 000 €
283 000 € / 264 168 m²	1,07 € / m²

*Voiries et Réseaux Divers

******Pour rappel, il avait été indiqué à l'occasion de l'AGO ALDA du 27-12-17 et du 05-04-18 que la redevance sur les constructions nouvelles du bâtiment Crozats CO serait affectée au déploiement du réseau fibre optique horizontal de l'ALDA. Cette décision avait été actée par une consultation du Syndicat ALDA.

Mr DION rappelle que *la maintenance, l'achat de bande passante, la surveillance* sont pour leur part intégrés dans le budget fonctionnel annuel. L'assistance aux utilisateurs (présence sur site est aussi incluse à ces coûts de fonctionnement).

Mr DION effectue une présentation des coûts de fonctionnement :

- Actuellement un **coût de fonctionnement du service TV et internet** de **0,89 € par m²** (budget 17/18).
- Augmentation du service et de la présence sur site pour l'exercice 18/19.
- Quote-part internet/TV exercice 2018/2019 : **0,92 €/m²**
- **Soit pour 30 m² : 27,60 €/an.**
- **Soit 2,3 €/mois inclus dans la cotisation ALDA** (budget de fonctionnement).
- A comparer :
 - L'ADSL/VDSL ou autres abonnements opérateurs dont les débits ne sont pas aussi performants pour au moins 35€/mois, soit **420 € à l'année.**
 - ORANGE résidence secondaire, 25 €/mois x 4 mois = **100 € / an** avec un débit bien moindre.
 - Estimatif TUTOR/NERIM avec infrastructure SYANE, 35€/mois avec des délais, soit **420 € / an.**

Ces coûts de fonctionnement sont intégrés au budget 2018-2019 et incluent supervision, présence sur site, bande passante, amortissements, un poste travaux.

Mr DION souhaite effectuer un dernier récapitulatif avant de procéder au vote :

- Les immeubles ayant déployé leur fibrage vertical peuvent être raccordés **dès cet hiver.**
- Les particuliers propriétaires reliés à la fibre auront **100 mégas symétriques dès cet hiver.**
- Le réseau ALDA est **conforme** aux recommandations de l'ARCEP et présenté au SYANE avec le support de M^e RAPP, qui a établi que l'ALDA était conforme aux recommandations de l'ARCEP :
 - ALDA déclarée en tant qu'opérateur de communications électroniques en mars 2018 auprès de l'ARCEP.
 - Points de mutualisation conformes.
 - Accès à d'autres opérateurs.
 - Accès aux points de mutualisation dans les immeubles (zone dense).
 - Réseau de communication ALDA antérieur à la création du SYANE : Migration de technologie.
- **Coût de l'accès à la fibre : Investissement unique One Shot :**

• Déploiement horizontal ALDA : 1,07 € x 30 m ² =	32 €
• Déploiement vertical payé par la copropriété de l'immeuble :	de 200 à 250 €
• Connexion de l'appartement au segment copropriété :	50 €
• Modem WIFI :	<u>300 €</u>
TOTAL	630 €

- **Coût annuel** pour l'obtention de 100 mégas symétriques et l'assistance inclus dans cotisation annuelle ALDA (4,20 € / m²).

Mr LATOURNERIE fait part de son étonnement concernant le coût du raccordement d'appartement, citant pour exemple son cas personnel (530 €).

Mr DION répond qu'il s'agit d'estimatifs et de moyennes et que le coût annoncé doit certainement inclure le modem. Mr LATOURNERIE confirme.

Intervention de Mr LEBLANC du Vivace :

- Mr LEBLANC souhaite que lui soit confirmé que le réseau coaxial existant dans l'appartement pourra être raccordé au modem fibre afin de pouvoir récupérer le signal TV.
 - Julien FOURREAUX, gérant de la société STS74 confirme cette faisabilité et ajoute aussi que la conservation des réseaux coaxiaux des copropriétés peut aussi s'envisager en parallèle pour les personnes ne souhaitant pas se raccorder à la fibre de la copropriété. Mr FOURREAUX recommande aux personnes effectuant des travaux dans leur appartement de prévoir des goulottes qui pourraient se révéler utiles à terme pour installer le modem fibre dans une zone particulière.
- Mr LEBLANC demande à ce que la distribution commerciale des modems fibre ne soit pas l'exclusivité de STS74.
 - Mr DION partage ce point de vue sachant que le coût du modem reste assez élevé (dans l'ordre des 300 €). Mr DION rappelle que l'activation du modem auprès de STS74 sera cependant incontournable.
- Mr LEBLANC indique qu'il conditionne le vote positif de sa copropriété à cette demande de libre acquisition du modem par les propriétaires :
 - Mr FOURREAUX indique que dans le cadre des déploiements fibre des opérateurs, les clients n'achètent pas leur modem mais le louent pour deux raisons :
 - Il s'agit de réseaux opérateurs proposant des services compatibles avec certains modems uniquement.
 - Chaque opérateur repose bien sur un standard GPON donc normé, en revanche les services proposés dépendent eux des têtes de station. Mr FOURREAUX image cette affirmation en déclarant qu'il n'est pas possible de demander à ORANGE qui utilise du matériel SAGEM ou HUAWEY d'installer un modem BOUYGUES en substitution et qui ne proposera pas les services des premiers.
 - Mr FOURREAUX indique que pour répondre à la demande de Mr LEBLANC, la comptabilité inter-constructeurs doit être assurée, ce qui n'est pas le cas sur le plan national ou international. Ainsi tous les services ne pourraient être assurés en cas d'acquisition d'un modem de marque différente par les propriétaires.
 - Pour Mr LEBLANC, la notion de service complémentaire ne doit pas être occultée mais il rappelle qu'à court terme, TV et internet « classiques » seront distribués sur l'infrastructure fibre et que certains peuvent souhaiter ne pas bénéficier des potentiels services associés.
 - **Après cette discussion, Guy DION confirme que chacun sera libre de se procurer son modem sous réserve que les spécifications techniques de ce dernier soient compatibles avec l'infrastructure fibre déployée.**
- Mr LEBLANC demande à ce que soit confirmé le coût de réception des infrastructures qui a été annoncé à 10 € par prise si l'entreprise retenue pour équiper les verticalités n'est pas STS74.
 - Mr FOURREAUX confirme ce tarif et indique qu'il s'agit d'un test de réflectométrie.

- Mr LEBLANC demande s'il est acquis et certain que l'ALDA restera propriétaire de son réseau sachant que certains de ses tronçons cheminent sous des voiries communales.
 - Mr DION répond que le réseau ALDA est bien à ce jour propriété de l'ALDA, point confirmé par Mr BERGER qui ajoute que ce sujet doit être élucidé par des juristes.
- Mr LEBLANC demande s'il est prévu que les coûts de fonctionnement baissent une fois que la station sera déployée sachant qu'un réseau fibre nécessite à priori moins d'entretien.
 - Mr DION répond que vraisemblablement oui et que les coûts de maintenance sont négociés tous les ans.

Mr SECHAUD revient sur le contexte légal de ce déploiement et souhaite être informé sur un éventuel risque juridique résiduel :

- Mr DION répond que l'ALDA est bien référencée comme opérateur de communications électroniques auprès de l'ARCEP (récépissé faisant foi). Pour Mr DION, il demeure toujours un risque potentiel comme dans tout contexte juridique mais très faible selon lui si l'on s'en réfère à la consultation juridique de Maître RAPP.
- Mr DION ajoute que le réseau déployé répond aux normes et exigences en vigueur et que l'ALDA est en mesure de répondre aux demandes de mutualisation d'opérateurs extérieurs.

Mr RUHL souhaite connaître le calendrier de raccordement des copropriétés.

José GOMEZ de la société STS74 répond que la connexion des copropriétés ayant validé leur fibrage vertical aux ressources horizontales de l'ALDA est systématiquement priorisée. Ce mode opératoire a été respecté jusqu'à présent et sera perpétué.

Mr LATOURNERIE suggère que le financement de ce projet soit assuré par de l'autofinancement d'autant plus que l'ALDA dispose d'une réserve de trésorerie assez conséquente.

Mr DION répond qu'il a été décidé de financer ce projet par le biais d'un appel de fonds pour travaux pour :

- Accélérer le processus de déploiement de ces travaux d'importance,
- Acter cette décision d'adhésion de l'Assemblée Générale,
- Pérenniser la bonne santé financière de l'ALDA.

Pour Christian FAVIER, cette bonne santé financière doit être pérennisée et il rappelle les difficultés de trésorerie rencontrées par l'ALDA il y a seulement quelques années.

Jean-Louis SOMNIER revient sur la proposition du partenariat COURCHEVEL TELECOM/Gaétan FEIGE qui a dernièrement été diffusée à certains membres de l'Assemblée et qui proposait de prendre en charge le financement de l'opération. Mr SOMNIER souhaite savoir si cette proposition a été prise en compte.

Mr DION répond que les opérateurs qui contractent ce type de montage le font avec pour finalité de rembourser leur investissement et de se rémunérer. Mr DION ajoute qu'il avait dans un premier escompté ce type de montage mais que les contacts avec les opérateurs ont rapidement fait apparaître que l'ALDA devait conserver la propriété et la maîtrise totale de son réseau pour préserver les intérêts financiers de l'association, c'est ce qui a conduit à faire évoluer la stratégie de consultation pour optimiser les coûts.

Mr LEBLANC indique avoir échangé très récemment avec Gaétan FEIGE sur le sujet et que la proposition de ce dernier était de facturer via cette nouvelle structure l'activité réseau à 1,5 €/m² moyennant une concession de 10 ans. D'après le calcul de Mr LEBLANC, le coût de ce schéma était supérieur à celui proposé par l'ALDA et Gaétan FEIGE lui aurait affirmé que la proposition de l'ALDA

était concurrentielle même si certains coûts associés du budget de fonctionnement étaient discutables selon lui.

Gérard FEIGE intervient en indiquant que Gaétan FEIGE ne peut présenter cette offre sachant que le Président DION lui a refusé d'accéder à la séance.

Mr SECHAUD demande pourquoi COURCHEVEL NETWORK qui fait partie des opérateurs approchés dans le cadre de la consultation n'a pas répondu si le cahier des charges lui a été communiqué.

Mr DION répond que le représentant de cette société a fait faux bond à deux rendez-vous qui avaient été organisés. Mr DION ajoute qu'une proposition reçue cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale n'est pas recevable.

Pour Gérard FEIGE, il n'y a pas eu d'appel d'offre ni cahier des charges mais une organisation de négociations. Il ajoute qu'une demande émanant de Gaétan FEIGE a été adressée par courriel aux services de l'ALDA début juillet 2018 pour présenter cette nouvelle offre et que ceci est resté sans réponse.

Mr LEBLANC demande quelle était la date fixée aux opérateurs pour transmettre leurs réponses.

Mr DION répond qu'il s'agissait du 30 septembre 2017.

Mr DION confirme ensuite que le cahier des charges a été communiqué aux opérateurs qui ont fait part d'un intérêt réel pour le projet et il rappelle à nouveau que COURCHEVEL NETWORK n'a pas fait preuve d'une grande pugnacité pour recontacter l'ALDA suite aux deux rendez-vous non honorés (janvier/février 2017).

Damien TRETTHAU confirme que le gérant de COURCHEVEL NETWORK est seulement revenu vers lui par courriel le 11/09/17 et non pas pour évoquer le sujet du déploiement fibre mais pour effectuer une proposition de vente de bande passante. Mr TRETTHAU ajoute que ce manque de réactivité a déjà été rencontré dans ses divers échanges antérieurs à ce dossier avec Mr FABRE (gérant de la société).

Pour Mr LEBLANC, accepter cette réponse hors délai serait embarrassant et donc difficilement acceptable.

Gérard FEIGE indique avoir demandé le cahier des charges aux services de l'ALDA et que ceci lui a été refusé. Il demande à voir ce cahier des charges.

Guy DION répond que tout document peut lui être divulgué et il demande pourquoi Mr FEIGE souhaitait se procurer ce document puisqu'il n'est pas en position de répondre à cette consultation.

Gérard FEIGE expose à l'Assemblée les motifs qui vont l'amener à voter contre cette résolution :

- Gaétan FEIGE, de par sa profession, dispose de contacts à l'ARCEP et au SYANE. Selon son analyse, il est nécessaire de disposer d'un accord écrit de l'autorité de régulation pour être considéré comme zone dense et voir acceptées les exceptions demandées par l'ALDA pour déployer son réseau fibre.
- Dans le budget de fonctionnement, il considère comme non documenté le coût de la quote-part réseau à 0,92 €/m²/an.
- Il indique que Gaétan FEIGE présente une installation de tête de réseau à 160 K€ contre 340 K€ dans la proposition soumise au vote ce jour.

Mr DION répond sur le dernier point que cette proposition n'est pas établie et propose de passer au vote.

La résolution n°2 « Appel de fonds pour travaux fixé à 1,07€/m² » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 362 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 795

Nombre de voix exprimées : 795

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

Nombre de OUI : 730

Nombre de NON : 47

Nombre d'ABSTENTIONS : 18

La résolution n°2 « Appel de fonds pour travaux fixé à 1,07€/m² » est approuvée.

4 - Questions diverses

Transport de personne / Desserte du 3S :

Messieurs FEIGE et JOUATTE affirment que des délais d'attente assez longs se sont fait connaître à l'arrivée de la gare du 3S au cours de l'hiver dernier.

Damien TRETTHAU confirme que la gestion des transports a été particulièrement compliquée par moment en raison des cumuls de neige importants et il ajoute que l'ALDA investit actuellement sur des solutions de géolocalisation et d'informatisation pour optimiser le service.

Ascenseurs et passages publics :

Mr VELLEMAN fait remarquer la vétusté de certains de ces équipements et s'indigne des pannes répétitives.

Michel RICHARD rappelle que la CCHC a récupéré cette compétence des passages publics en 2014 et que les appareils transmis étaient très vétustes. Un programme de rénovation est en cours et il concerne cette année les ascenseurs du SNOW/SASSANKA/MULTIVACANCES. Mr RICHARD confirme que la remise en marche du SNOW a été compliquée et tardive cet été. Les autres appareils seront réhabilités pour l'hiver prochain.

Concernant les escalators, Mr RICHARD confirme des pannes à répétition.

Le simple budget de maintenance de l'intégralité de ces appareils est de 150 000 €, supporté par la CCHC. L'investissement de remise à niveau a été de 220 000 € cette année.

Pass propriétaires et Forfaits indigènes :

Un membre de l'Assemblée s'étonne que le *pass propriétaires* destiné au 3S devienne payant (1€).

Michel RICHARD explique que la société de remontées mécaniques a décidé de mieux gérer ces accès propriétaires en substituant les titres de transport « carton » par des cartes avec puces comme les forfaits.

Gérard FEIGE fait remarquer que les *forfaits indigènes* n'existent plus et qu'il faut désormais commander son forfait avant fin septembre pour bénéficier d'un avantage financier.

Michel RICHARD explique que la SERMA a dû modifier cette formule sachant qu'il est interdit en France de discriminer la clientèle en fonction de sa typologie.

Travaux dans la station :

Mr RUHL considère comme anormal que les travaux perdurent pendant la saison estivale et il rappelle que l'ALDA s'était engagée pour que cesse ce type d'opération.

Mr DION adhère à cette remarque mais ajoute que l'attractivité et le développement d'Avoriaz sont d'importance. Mr DION indique que l'encadrement des chantiers effectué par les services communaux et l'ALDA a tout de même été assez efficace au cours de cette saison et qu'un très faible nombre de plaintes ont été recensées.

Mr RUHL fait par ailleurs remarquer que la collecte des ordures ménagères est trop matinale avec une tournée débutant vers les 6h du matin avec un engin particulièrement bruyant : Ce point sera reporté à la CCHC.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 avec les remerciements de Guy DION.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.

Le Président de l'ALDA
Guy DION

Handwritten signature of Guy DION in black ink.

Le secrétaire de séance
Damien TRETHAU

Handwritten signature of Damien TRETHAU in black ink.